



Dilemme auquel nous devons faire face pour chaque signature (ou pas) d'un accord d'entreprise

Chacun connaît la parabole représentée par la photo ci-dessus. Une parfaite illustration des réflexions à mener par les organisations syndicales représentatives au sein du GIE AG2R qui sont sollicitées pour signer un accord d'entreprise.

POSITIONNEMENT SYNDICAL :

Certaines par dogmatisme ou directives de leurs Fédérations, ne voient systématiquement que la **partie vide du verre** et estiment que la Direction pourrait toujours le remplir davantage.

Ne nous le cachons pas, pour une organisation syndicale c'est la position la plus facile à tenir aux salariés.

Qu'il est simple et facile de répéter sans cesse : [...] « nous n'avons pas signé cet accord » [...]. Comme il est aussi aisé de s'auto-attribuer, le bénéfice d'un succès collectif.

A contrario, il y a des organisations syndicales qui ne voient que la **partie pleine du verre**, et signent la plupart des accords. Une position assez « logique », dans la mesure où un accord d'entreprise est censé apporter « un plus » par rapport aux minima conventionnels (bien que cela ait été remis en cause avec la promulgation des ordonnances Macron).

ET L'UNSA AG2R ? Dans quelle catégorie peut-on la ranger ?

Dans aucune !

Tout d'abord parce que notre section UNSA AG2R dispose d'une totale autonomie vis-à-vis de notre Fédération ce qui nous affranchi des décisions « venues d'en haut ».

Celles-ci sont souvent liées à la présence d'administrateurs syndicaux « de la même maison » au sein des différents conseils d'administrations des entités qui composent le groupe.

A L'UNSA ce sont uniquement les adhérents qui décident à la majorité, pour une signature ou pas d'un accord. Même si souvent, les échanges sont animés entre les pour et les contre !!

Nous avons signé celui sur le télétravail, très attendu et apprécié par une majorité des salariés. Nous avons été une des **seules organisations syndicales à signer l'accord sur l'utilisation des nouvelles technologies**, car il apporte des précisions que nous jugions indispensables afin de respecter le bon équilibre vie professionnelle / vie privée.

Par contre, nous n'avons pas paraphé celui sur l'intéressement principalement à cause du refus de la Direction de distribuer **une prime d'intéressement d'un même montant pour tous**, à temps de travail égal. Même posture vis-à-vis du protocole électoral, celui-ci ne permettant pas, **comme nous l'avions demandé, de communiquer via la messagerie d'entreprise.**

Et vous, vous voyez quoi ?

Quelle que soit votre réponse l'important c'est **votre rôle pour dessiner le futur paysage syndical d'AG2R !!**

Alors,

exprimez-vous !

VOTEZ

lors des prochaines élections !